

Accidentalité routière en Eure-et-Loir Baromètre mensuel - Janvier 2020

(données non-consolidées)



Une personne est décédée sur l'autoroute A11 en janvier. Le non-respect des distances de sécurité est la cause principale de l'accident.

Données mensuelles

Accidents

2019 : 20

2020 : 18

Tués

2019 : 1

2020 : 1

Blessés

2019 : 35

2020 : 20

Blessés Hospitalisés

2019 : 19

2020 : 8

Bilan Eure-et-Loir 2019

	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés
Année 2019 (estimation)	241	32	330
Année 2018	203	26	277
Différence 2019 / 2018	38	6	53
Evolution 2019 / 2018	+18,7%	+23%	+19,1%

En 2010, 45 personnes ont perdu la vie lors d'un accident de la route en Eure-et-Loir. Le plus bas niveau a été atteint en 2016 et 2018 avec 26 décès.

Bilan national 2019

	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés
Année 2019 (estimation)	55 162	3 239	69 495
Année 2018	55 766	3 248	69 887
Différence 2019 / 2018	-604	-9	-392
Evolution 2019 / 2018	-1,1%	-0,3%	-0,6%

Depuis 2010, la mortalité routière en France a baissé de 19 %, plus fortement que le nombre d'accidents corporels ou de blessés (respectivement -16 % et -16%)

En 2020, utiliser son téléphone en conduisant devient une circonstance aggravante

De nombreuses personnes ont encore tendance à ne pas respecter l'interdiction de son utilisation lorsqu'elles conduisent, elles risquent désormais de se voir retirer leur permis de conduire.

IDÉE REÇUE N°1

“TÉLÉPHONER AU VOLANT, C'EST COMME PARLER À UN PASSAGER.”

FAUX

Un conducteur qui discute avec son passager est accompagné d'une personne en capacité de réagir en cas de danger. La personne au téléphone ne pourra naturellement pas avoir ces réflexes.

IDÉE REÇUE N°2

“JE PEUX CONSULTER MON TÉLÉPHONE AU FEU ROUGE.”

FAUX

Un véhicule à l'arrêt est considéré comme « en circulation ». L'usage du téléphone au feu rouge est donc interdit.

IDÉE REÇUE N°3

“J'AI LE DROIT DE TÉLÉPHONER À VÉLO OU À TROTTELETTE ÉLECTRIQUE.”

FAUX

Pour les cyclistes comme pour les utilisateurs de trottinette électrique, mono-roue, gyropode, hoverboard..., l'usage du téléphone est interdit en circulation, même avec une oreillette.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

quelles sont les sanctions ?

Les sanctions, en ce qui concerne l'usage de son smartphone tout en étant au volant, ne changent pas de celles que l'on connaissait déjà. Ainsi, si les forces de l'ordre viennent à vous surprendre le téléphone à la main au volant, vous devrez payer une amende entre 90 et 375 €, et 3 points seront retirés de votre permis de conduire.

Des sanctions qui ne découragent pourtant pas les automobilistes français puisque, selon les chiffres communiqués par le site de la sécurité routière, environ 60 % d'entre eux avouent utiliser leur téléphone alors qu'ils sont en train de conduire.

Mais en 2020, les choses changent, les sanctions s'alourdissent, et 7 Français sur 10 y sont favorables. En effet, l'usage du téléphone au volant est désormais considéré comme étant une circonstance aggravante, et non plus seulement comme une infraction au code de la route.

C'est-à-dire que, si vous commettez une infraction tout en utilisant votre téléphone, les sanctions seront beaucoup plus sévères. Ces infractions peuvent être, par exemple, de passer à un feu rouge, de ne pas s'arrêter à un stop, ou encore de dépasser un autre véhicule en franchissant une ligne blanche.



Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT)

☎ : 02 37 20 40 60

Sources des données : SERBAT / BSR / ODSR